

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SARTHE

Le 30 novembre 2022 à 9H30, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe se sont réunis 3 rue Paul Beldant au Mans sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU

Assistaient à la séance :

Monsieur Didier REVEAU - Maire de la Ferté-Bernard
Monsieur Dominique AMIARD - Maire de Cures
Madame Lydie PASTEAU - Conseillère municipale de Pincé, suppléante de Madame Martine CRNKOVIC
Madame Anne-Marie GARNIER - Maire-Adjointe de Marolles-Les-Braults
Madame Annette Viel - Maire Adjointe de Saint-Paterne - suppléante de Monsieur Frédéric BEAUCHEF
Madame Yvelyne ASSIER - Maire de Les Mées
Monsieur Pascal DUPUIS - Maire du Grand-Lucé
Madame Patricia EDET - Vice-Présidente de la CDC de l'Huisne Sarthoise
Madame Martine RENAUT - Présidente du SMAEP de la Région Mancelle

Pouvoirs :

Monsieur Daniel COUDREUSE - Maire de Brûlon avait donné pouvoir à Monsieur Didier Reveau
Monsieur Jean-Paul BOISARD - Maire de Saint-Jean du Bois, avait donné pouvoir à Monsieur Pascal Dupuis
Madame Béatrice LATOUCHE - Maire du Lude avait donné pouvoir à Monsieur Didier Reveau
Madame Nathalie MORGANT - Maire de Parigné-l'Évêque, avait donné pouvoir à Monsieur Pascal Dupuis
Madame Françoise LELONG - Vice-Présidente de la CDC des Vallées de la Braye et de l'Anille, avait donné pouvoir à Monsieur Didier Reveau

Membres absents et excusés

Monsieur Anthony TRIFAUT - Maire de Montfort-le-Gesnois
Monsieur André FROGER - Conseiller municipal de Connerré
Monsieur Jean-Yves AVIGNON - Maire de Spay
Madame Claire HOUYEL - Maire-Adjointe d'Arnage
Madame Nathalie PASQUIER-JENNY - Maire de Parennes
Madame Patricia METERREAU - Maire-Adjointe de la Flèche
Monsieur Régis CERBELLE - Maire de Chantenay Villedieu

CALENDRIER DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS 2023-2024

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985, modifié, relatif aux centres de gestion institués par la loi 84-53 du 26-01-1984 modifiée,
Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pays de La Loire,
Vu la convention cadre pluriannuelle entre les centres de gestion du grand -ouest 14 - 22 - 27 29 - 35 - 44 - 49 - 50 - 53 - 56 - 61 - 72 - 76 - 85 relative au fonctionnement de la coopération concours grand-ouest,
Vu la convention générale entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et des examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Le Président indique qu'il convient de se prononcer sur le calendrier des concours et des examens professionnels 2023 - 2024 de l'Inter-région Grand Ouest.

Le calendrier fait l'objet d'une programmation sur deux ans. Il prend en compte les propositions, établies au niveau national par un groupe de travail constitué auprès de l'Association Nationale des Directeurs de Centre de Gestion, validées par les présidents de CDG siégeant à la commission concours de la Fédération Nationale des Centres de Gestion.

Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité le projet de calendrier interrégional des concours et des examens 2023-2024 qui leur est proposé, sous réserve de modifications qui seraient rendues nécessaires par l'actualité statutaire, la situation sanitaire, ainsi que les résultats des recensements des besoins des collectivités ou des contraintes techniques d'organisation.

Ils autorisent en outre le Président à signer les conventions utiles à son exécution et à procéder aux ajustements nécessaires.

Pour extrait certifié conforme
Fait au Mans, le 30 novembre 2022
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract representation of the signatory's name.